



*le Goût
d'apprendre*

**LE DÉPARTEMENT
SE MOBILISE POUR SES
COLLÉGIENS !**

Chers amis,



L'année scolaire est déjà bien lancée pour les 11 311 élèves des différents collèges de la Haute-Loire. Année après année, le Département confirme son engagement auprès des collèges publics dont nous avons la responsabilité, mais aussi des collèges privés que nous soutenons également. Ainsi, nous continuons d'investir plus de 14 millions d'euros pour la construction, l'entretien, la rénovation de nos collèges et l'éducation culturelle, artistique et sportive de nos collégiens. Cet engagement auprès de notre jeunesse, nous le concrétisons également par notre action dynamique pour conforter le numérique et le manger local et bio au sein de nos collèges. Si nous veillons au quotidien à leur apporter les meilleures conditions de travail dans des établissements de qualité partout sur le territoire, c'est parce que nous souhaitons que leur apprentissage se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Vous trouverez dans ce magazine, une présentation de notre service départemental de Protection Maternelle et Infantile qui s'adresse aux familles, aux jeunes femmes, aux futures mères et aux enfants de notre territoire. Au quotidien, la PMI, dans le cadre de ses compétences, accompagne donc les jeunes et futurs parents pour accueillir leur enfant à naître et contribuer à l'épanouissement de tous les jeunes altiligériens.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce magazine qui, comme chaque numéro, vous permettra d'approfondir vos connaissances sur les nombreuses interventions du Département au bénéfice des territoires de la Haute-Loire et pour tous les Altiligériens qui y vivent et y travaillent.

Je saisis aussi l'occasion de cet éditorial, en cette fin d'année qui s'approche, pour souhaiter à chacune et à chacun des fêtes conviviales entourés de vos familles et de vos proches.

Jean-Pierre MARCON
Président du Département de la Haute-Loire

sommaire

Retour sur 5
Une création
intergénérationnelle
pour sensibiliser à la
maladie d'Alzheimer

Dossier 7



DOSSIER

LE GOÛT D'APPRENDRE

Merci d'adresser vos remarques et suggestions par courrier au :
Département de la Haute-Loire - Service Communication
1, Place Monseigneur de Galard - CS 20310
43009 Le Puy-en-Velay Cedex - www.hauteloire.fr

Le magazine du Département de la Haute-Loire
Directeur de la publication : Jean-Pierre Marcon
Coordination-Rédaction : Service communication
Maquette : Trenta
Photos : Département Haute-Loire, SDIS 43
Fabrication : Fabrique Imprimeur
Tirage : 20 000 ex
N° ISSN : 1158 - 06 31.
Dépôt légal : novembre 2018
Impression réalisée sur un papier recyclé FSC.





Exposition « Ceux de 18, la Haute-Loire au front » aux Archives Départementales

L'exposition « Ceux de 18, la Haute-Loire au front », labellisée par la Mission du Centenaire 14-18, met en lumière des documents issus pour la plupart de fonds d'archives de familles du département, recueillis par les Archives départementales depuis le lancement de la Grande collecte Europeana en 2013.

Entrée libre et gratuite jusqu'au 31 mai 2019, du lundi au jeudi de 8h30-12h30 et 13h30-17h, le vendredi de 8h30 à 12h30. Visites commentées pour les groupes sur réservation au 04 71 02 81 19 ou archives@hauteloire.fr

Des rails de transferts pour les EHPAD

Dans le cadre de la semaine bleue, Jean-Pierre Marcon, en présence de Michel Décolin, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental, s'est rendu à l'EPHAD des Patios du Velay, pour visiter les nouvelles installations de rails de transferts qui permettent de lever et transférer les résidents en toute sécurité.

Il s'agit du premier établissement où ces équipements ont été installés grâce au nouveau dispositif du Département qui attribue une aide de 25 000 € par établissement. **10 établissements ont été retenus en 2018.**



Découvrez l'exposition « Etendues » de Suzie Faure

La Galerie Jean-Claude Simon à l'Hôtel du Département accueille l'exposition «Etendue» de Suzie Faure jusqu'au 4 janvier 2019. Formée aux Beaux-arts de Saint-Etienne et évoluant depuis 15 ans au Théâtre National Populaire de Lyon, Suzie utilise des matériaux variés, voire, insolites qu'elle mélange au gré de son inspiration, pour aboutir à des réalisations picturales structurées et denses.

L'exposition est à découvrir du lundi au vendredi de 9h à 17h à l'Hôtel du Département. L'entrée est gratuite.

Deux nouveaux Vice-présidents rejoignent l'Exécutif départemental !

Suite à la session extraordinaire du 12 novembre dernier et à la démission de Michel Joubert, deux nouveaux Vice-présidents ont été élus

Michel Brun,
7^{ème} Vice-président
en charge des finances,
achat public et moyens
généraux.



Florence Teyssier,
8^{ème} Vice-présidente
en charge de l'emploi et
de l'insertion.

travaux

Le Département entretient et sécurise ses routes !

Avec 3400 km de routes départementales, la Haute-Loire possède un réseau routier important. C'est pourquoi, le projet n°1 de la feuille de route du Département « Moderniser et entretenir le réseau routier au meilleur coût avec une logique de service aux usagers » et le Plan Pluriannuel d'Investissement adopté en 2016 par l'Assemblée départementale placent le réseau routier départemental au cœur de la politique d'investissement (93,4 M€ sur les 240 M€ prévus). Ainsi en 2018, 16,6 M€ sont investis afin de sécuriser et de moderniser notre réseau routier départemental. Voici quelques exemples de chantiers routiers réalisés ou en cours d'achèvement.



AMÉNAGEMENT AU CARREFOUR DE RILHAC À VERGONGHEON

Les travaux en cours d'aménagement du carrefour de Rilhac (RD14) sur la commune de

Vergongheon devraient se terminer cette fin d'année. Ils consistent à effacer le dos d'âne et à rectifier l'axe de la chaussée afin d'améliorer la visibilité et la perception de l'axe principal. Le carrefour menant à Rilhac est également aménagé afin de favoriser la visibilité. Une deuxième tranche de travaux qui débutera au printemps, consistera à créer des accotements sur l'ensemble de l'itinéraire de la RBN 102 à Ouillandre.

Le coût global de l'opération pour la première tranche est de 230 000 euros.



SÉCURISATION DU TALUS ROCHEUX À BEAUZAC

Jusqu'à la fin de l'année, le Département entreprend la sécurisation du talus rocheux entre le Vert et le Theil, route départementale 44, sur le territoire de la commune de Beauzac. Les travaux consistent à sécuriser cette

section identifiée comme la plus sensible de l'itinéraire et matérialisée par un talus rocheux surplombant la RD44 au droit du carrefour avec la voie communale du Theil. La longueur traitée est de 200 mètres. Des purges manuelles seront faites jusqu'à 50 mètres de haut et un ancrage de plusieurs blocs rocheux est prévu avant la pose d'un grillage sur 100 m de long et 25m de haut.



CONTOURNEMENT DE LA PARTIE EST DU BOURG DE LICHEMIALLE

Avec un trafic de 2100 véhicules/jour dont 130 poids lourds, la RD 45 traverse le village de Lichemialle et, sur sa partie

Est, présente un tracé sinueux et ponctuellement très étroit avant de longer l'école primaire. Le Département, en concertation avec les élus locaux, a donc défini un nouveau tracé dont les travaux ont commencé en septembre pour plusieurs semaines. La longueur totale du projet est de 860 m dont 460 m de contournement et 400 m d'aménagement sur place.

Le coût global de l'opération s'élève à 850 000 euros.



ÉLARGISSEMENT DU TUNNEL DU CHAMBON DE VOREY

Ne permettant pas à deux véhicules de

se croiser, avec notamment un trafic quotidien de 1400 véhicules, le tunnel du Chambon de Vorey avait besoin d'un important aménagement pour sécuriser cet axe très touristique reliant Le Puy en Velay à Retournac par la vallée de la Loire. Les travaux, entrepris jusqu'à la fin de l'année, vont permettre l'alésage du tunnel afin d'augmenter ses dimensions (6,50 m de profil et 4,40 m de hauteur) et de revoir le gabarit de la route afin d'améliorer la visibilité des usagers.

Le coût global de l'opération s'élève à 800 000 euros.





retour sur

Une création intergénérationnelle pour sensibiliser à la maladie d'Alzheimer

La communauté de communes des Rives du Haut Allier a été le théâtre d'un dispositif culturel innovant mêlant médiation culturelle et danse contemporaine autour de la maladie d'Alzheimer. Environ 150 personnes étaient présentes au Sauvage le 13 octobre dernier, pour profiter d'un spectacle renversant, point d'orgue de cette résidence artistique.

Durant près d'un mois, la compagnie de danse contemporaine « Yann l'Heureux » a mené un travail avec les résidents des EPHAD et les collégiens de Saugues et Langeac afin de proposer une création intergénérationnelle en danse contemporaine unique en son genre. En effet, la Compagnie a mené différentes séances de travail autour du geste, des chants, de la musique et de la chorégraphie avec les résidents,

les familles et les élèves des collèges de Saugues et Langeac pour présenter le 13 octobre dernier une création chorégraphique unique autour de la maladie d'Alzheimer.

Ce projet a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme et son apport a été partagé par l'ensemble des participants : rompre l'isolement des personnes âgées, travailler l'intergénérationnel et la transversalité dans les collèges et faire connaître le domaine du Sauvage, élément emblématique du patrimoine naturel départemental.

Ce dispositif illustre la volonté du département de co-construire et d'animer des projets éducatifs départementaux pour positionner la culture comme véritable outil de lien social.



INTERVIEW
MARIE-AGNÈS PETIT
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE
DE L'INNOVATION, DE L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE ET DU TOURISME

« Ce n'est pas un hasard si le domaine du Sauvage a été choisi par la compagnie Yann l'Heureux pour y installer sa création et son fabuleux spectacle « Les Eblouis ». En effet, ce lieu patrimonial unique chargé d'histoire et installé dans un cadre naturel et paysager d'exception constitue un environnement riche d'enseignement pour les acteurs et les partenaires du projet qui ont partagé et construit ensemble ce spectacle. Je voudrais vraiment les remercier. Le faire ensemble, le lien intergénérationnel, le positionnement de nos sites départementaux comme des creusets du tourisme et de la culture sont pour moi des éléments précieux du vivre ensemble. »





LE FONDS 199

Solidarité Départementale pour les communes de moins de 1000 habitants

retour sur



INTERVIEW MME FAURE, MAIRE DE LA COMMUNE D'ARAULES

c'est reparti pour un tour !

Lancé en juillet 2016, le 1^{er} appel à projet du Fonds 199, qui s'adresse aux 199 communes de Haute-Loire de moins de 1000 habitants, a rencontré un grand succès : 94,5% des communes ciblées y ont répondu.

« Le Fonds 199 est un dispositif bien adapté aux petites communes, avec un formalisme simplifié. L'aide du Département de plus de 16 000 euros, nous a permis de mettre aux normes d'accessibilité notre école. C'est un vrai projet structurant pour notre commune située à une altitude élevée et l'aide du Département a été déterminante dans sa réalisation. »

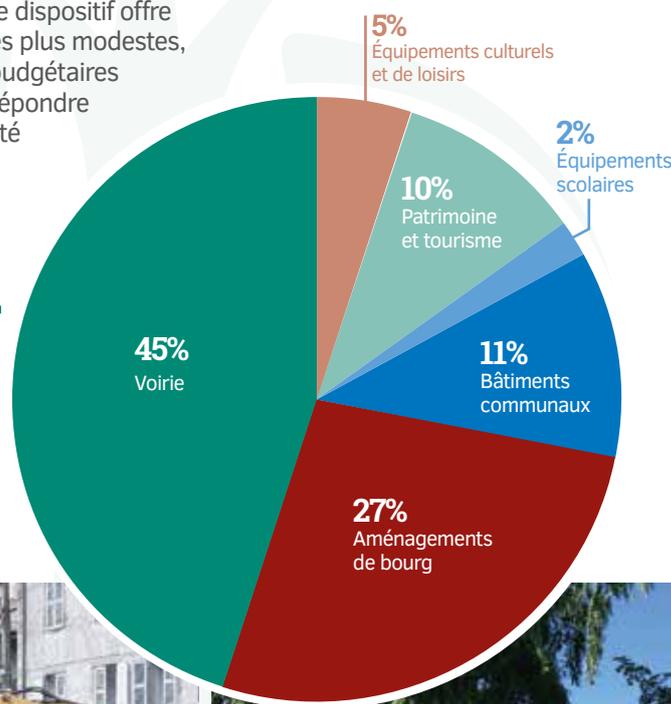
Fort de ce succès et devant la satisfaction des maires, le Département a lancé un second appel à projet en 2018 pour poursuivre son accompagnement des communes du territoire. Ce second round a confirmé le succès de la première opération puisque 178 communes ont répondu à l'appel.

les 24 mois. Chacune des communes éligibles peut présenter une opération qui sera soutenue au taux maximum de 40 % soit 20 000 €. Ce dispositif offre donc aux communes les plus modestes, disposant de moyens budgétaires limités, la capacité de répondre aux besoins de proximité des habitants.

LE DÉPARTEMENT PRÉSENT ET SOLIDAIRE AVEC LES TERRITOIRES

Garant des équilibres et de la solidarité territoriale, le Département souhaite accompagner les territoires dans la réalisation des équipements nécessaires à la population. Partenaire de proximité, il souhaite aider les « petites communes » à travers un appel à projet qui se veut souple et simple. Le Fonds 199 est destiné à financer des opérations de proximité réalisées dans

NATURE DES OPÉRATIONS financées par le Fonds 199 lors du 1^{er} appel à projet



le Goût d'apprendre

11 311 collégiens étudient au sein des 40 collèges publics et privés de la Haute-Loire. Pour leur garantir les meilleures chances de réussite, le Département mène une politique volontariste. L'ambition de la collectivité est de déployer une politique éducative garante de l'équité des territoires en proposant de meilleures conditions d'enseignement et de vie aux collégiens. Ainsi, tout au long de l'année, les agents du Département accompagnent les collégiens et se mobilisent pour assurer les conditions de leur réussite. Si le Département a en charge la construction, l'entretien et l'équipement en matériel des collèges, il s'engage au-delà de ses compétences obligatoires et intervient aussi dans la vie quotidienne des collégiens et de leur famille : transport scolaire (en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes), restauration, accompagnement éducatif...

UNE COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE POUR CHAQUE DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT



École =
Mairie



Collège =
Département



Lycée =
Région



L'État est
responsable des
enseignements
et de la
pédagogie

40
COLLÈGES



22 + 18
collèges publics collèges privés



11 311
COLLÈGIENS

6 436 élèves en établissements publics et
4 875 élèves en établissements privés

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU DÉPARTEMENT

Le Département est propriétaire des collèges publics et responsable de leur construction, rénovation, modernisation et entretien.



157
agents départementaux assurent l'entretien général et la restauration

14,17
MILLIONS D'EUROS

sont consacrés en 2018 aux différentes mesures en faveur de l'investissement et du fonctionnement dans les collèges.

LE NUMÉRIQUE AU COLLÈGE

551 000 €

consacrés au numérique au collège pour la mise à niveau des infrastructures et la mise en place de l'installation Wifi

2000
ordinateurs

100
serveurs

150
imprimantes

sont gérés par le service informatique du Département

167 postes informatiques renouvelés en 2018 et 126 en 2019 car le Département prend à sa charge l'achat et la maintenance des outils numériques.



2074
tablettes numériques déployées depuis 2015

16
collèges publics équipés d'un réseau Wifi

TRANSPORT SCOLAIRE



Pour la rentrée 2018, le Département exerce la compétence transport par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes hors du territoire de la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

10 000
ÉLÈVES transportés quotidiennement

10,55
MILLIONS D'EUROS

consacrés au transport scolaire dont près de la moitié est pris en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



14
lignes régulières



96
services par taxi affectés aux élèves en situation de handicap



270
véhicules mobilisés chaque jour

LA RESTAURATION

4650

COLLÈGIENS

bénéficient quotidiennement
du service public de restauration scolaire



890 000

repas préparés par an



9 COLLÈGES

publics labellisés

« manger local et bio »

SOUTIEN À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE, CULTURELLE ET SPORTIVE



15 550€

pour les Ateliers artistiques et scientifiques
et classes à horaires aménagés musique



23 000€

pour le dispositif « Collège au Cinéma »
qui touche 2500 élèves



20 065€

pour les 21 sections sportives des collèges
et aux pratiques EPS de pleine nature



25

ateliers
artistiques et
scientifiques



9

projets européens
des collèges
soutenus pour 2017-2018

3 questions à MADELEINE DUBOIS,

Vice-présidente
en charge de l'éducation



POUVEZ-VOUS RÉSUMER LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU DÉPARTEMENT EN QUELQUES MOTS ?

Le Département a la charge de construire, de rénover et d'entretenir les collèges. Il a également la responsabilité des personnels techniques d'entretien général et de restauration. Dans le sillage de plus de trente ans d'engagement en faveur de la jeunesse, nous proposons également aux collèges, sous forme d'appels à projets et de dispositifs d'aide, des appuis à leurs démarches pédagogiques.

MANGER LOCAL ET BIO, UNE NÉCESSITÉ ?

Je souhaite que les restaurants de nos collèges, soient un lieu d'apprentissage du « bien-manger ». C'est à la fois faire honneur à la tradition gastronomique française, soutenir nos producteurs locaux et sensibiliser les jeunes au plaisir de bien manger et à l'équilibre nutritionnel. Il s'agit alors pour les établissements de mettre en œuvre des projets autour de l'alimentation durable.

IMAGINEZ... VOUS ÊTES COLLÉGIEN EN 2018. AVEZ-VOUS QUELQUE CHOSE À DIRE À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ?

Je lui dirais : « Que faites-vous pour m'aider à réussir et avoir les mêmes chances que tout le monde ? » Maintenant, si j'avais des collégiens face à moi, je leur dirais qu'on essaie de faire le maximum, que j'ai confiance en eux et qu'on a besoin d'eux. L'avenir passe par la jeunesse. Je crois que nous, adultes, parents, professeurs, chefs d'établissement, devons toujours leur dire qu'on croit en eux...



14,17
MILLIONS D'EUROS

consacrés aux mesures en
faveur de l'investissement et du
fonctionnement dans les collèges.

Présentation LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Les années collège marquent une étape déterminante dans l'apprentissage et la construction personnelle des jeunes. Leur permettre d'étudier dans les meilleures dispositions, d'éveiller leur curiosité et de développer leurs talents est une priorité pour le Département.

En 2018, le Département a consacré 14,17 millions d'euros aux différentes mesures en faveur de l'investissement et du fonctionnement dans les collèges (hors transports scolaires

quotidiens), que ce soit dans le cadre de ses compétences obligatoires (investissements et travaux de bâtiments, dotations de fonctionnement, mise à disposition du personnel en charge de l'accueil, l'entretien et de la restauration, transports scolaires, maintenance informatique) ou de ses compétences optionnelles (accompagnement pédagogique, éducation sportive, éducation à la nutrition, Conseil Départemental des Jeunes).

Pour donner aux collégiens altiligériens les meilleures conditions d'études possibles, le Département de la Haute-Loire s'attache à doter les collèges publics de locaux de qualité, adaptés aux pratiques pédagogiques modernes, à les équiper et à les faire fonctionner dans un souci permanent d'efficacité au service de l'éducation. Par respect du principe de parité, il dote également les collèges privés sous contrat d'association de moyens de fonctionnement.

LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT

La maîtrise des technologies de l'informatique et de la communication fait désormais partie du socle de compétences que chaque élève doit posséder à l'issue de sa scolarité. Le collège constitue donc la période idéale pour acquérir ces savoirs. C'est pourquoi le Département figure parmi les institutions les plus actives en faveur de l'enseignement numérique. Depuis le 1^{er} septembre 2017, il prend en charge l'acquisition et la maintenance des matériels informatiques et de télécommunications installés dans les collèges publics. Un plan de renouvellement des postes pédagogiques est prévu en 2018-2019, ce qui implique le remplacement de 275 à 300 postes de travail pour un coût de 175 000 €. De plus, le réseau WIFI a été déployé depuis 2016 dans 11 collèges publics et le sera d'ici fin 2018 dans 5 collèges supplémentaires. Le Département intervient également dans le raccordement des établissements publics éligibles au très haut débit (THD). En 2017, les collèges d'Aurec-sur-Loire, Monistrol et Saint-Didier-en-Velay ont été raccordés à la fibre optique. Cette année, les collèges de Brives-Charensac et de Sainte-Florine sont en cours de raccordement.



SEMAINE DU *manger local et bio*

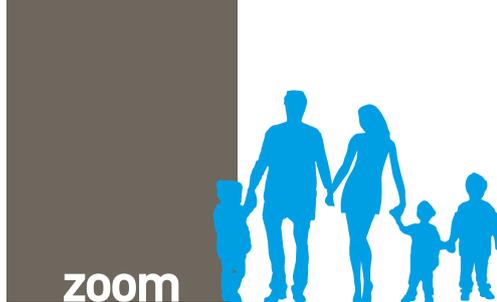
La deuxième semaine du manger local et bio s'est tenue en mai 2018 et a permis de servir près de 18 400 repas locaux et de qualité dans les 14 collèges publics participants ainsi que de mener des actions éducatives sur l'alimentation durable (visites d'exploitation agricole, interventions en classe) pour certains d'entre eux. Trois collèges privés ont également participé à l'opération.



UNE RESTAURATION AU GOÛT DU JOUR

Les collégiens altiligériens préfèrent manger à la cantine et pas seulement pour profiter des amis ! Ici le plateau fait envie, car les produits sont issus de l'agriculture locale, sains, goûteux et préparés sur place. La consommation de produits locaux et de qualité est au cœur des projets portés par le Département qui en a fait une des priorités de sa feuille de route. Une forte collaboration est engagée avec les collèges et les filières locales. Aujourd'hui de plus en plus de collèges sont impliqués dans la démarche. Ce projet alimentaire départemental, qui s'étend du champ à l'assiette, fait partie d'une démarche plus globale qui vise à soutenir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité pour tous. L'objectif est d'atteindre 40% de produits locaux et 20% de bio. Une démarche ambitieuse mais essentielle !





Le service PMI : Prévention Santé

La Protection maternelle et infantile (PMI) est un service public placé sous l'autorité et la responsabilité du Département.

INTERVIEW CHRISTIANE MOSNIER VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE



« Les actions mises en œuvre par le Service de Protection Maternelle et Infantile, visites à domicile, séances de préparation à la naissance et aujourd'hui les bilans de santé dans les écoles maternelles pour tous les enfants de notre département participent pleinement à assurer notre action sanitaire et sociale en direction des familles et des enfants. Le service assure sur les territoires des consultations réalisées par les puéricultrices qui peuvent en cas de difficultés orienter vers le professionnel de santé compétent. Ainsi cette intervention précoce est essentielle pour éviter que les difficultés s'accroissent. Associées aux actions de soutien à la parentalité, elles contribuent au développement des compétences parentales, permettant ainsi de proposer un accompagnement adapté aux familles qui en ont besoin. Le service PMI a un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'aides ou d'actions relatives à la prévention pour les familles. »

Aujourd'hui, le service est accessible à tous et toujours gratuit, assuré par des professionnels de santé formés, à votre écoute sur les problématiques du quotidien de parents de jeunes enfants et des femmes enceintes.

QU'EST-CE QUE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ?

C'est un service public qui est offert à tous les futurs parents, aux parents et aux enfants. Son objectif est de s'assurer que chaque future maman soit accompagnée pendant sa grossesse et que chaque enfant, dans son cadre de vie, bénéficie de soins nécessaires à son développement physique, psychomoteur ou encore social.

Il délivre les premiers conseils santé en faveur des enfants de moins de 6 ans. Le service assure également l'agrément des assistantes maternelles et familiales de la Haute-Loire.

QU'ELLE EST SA COMPOSITION ?

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels médico-sociaux : médecin, infirmière-puéricultrice, infirmière, sage-femme, psychologue et personnel administratif. Cette richesse des profils et des regards, additionnée à un travail partenarial, permet une approche singulière qui respecte la spécificité de chaque enfant.



zoom

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Informer, conseiller dans les domaines de la planification des naissances, de la maternité, de l'enfance,
- Préparer et aider à la naissance dans les conditions les plus favorables pour la santé de la mère et de l'enfant,
- Promouvoir le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans et soutenir la fonction parentale,
- Garantir et améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants dans leurs différents milieux de vie,
- Participer aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des victimes de violence.

Ces missions se déclinent sur le territoire. Ce travail se fait à la demande des familles dans le respect de leur intimité, quelles que soient les modalités de travail adoptées : consultations médicales, travail avec les parents à domicile et des initiatives collectives, liens avec les différents partenaires.

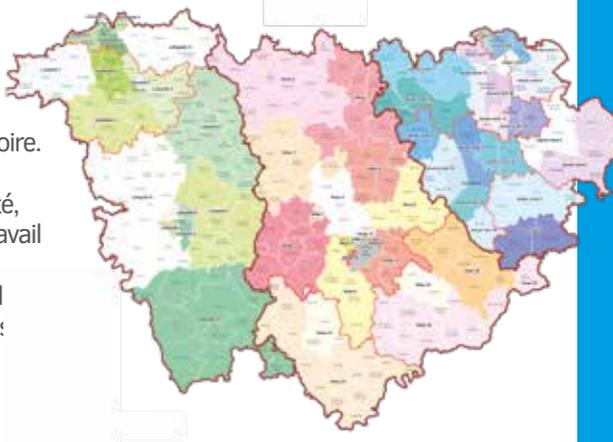


Contacter le service PMI

TERRITOIRE DE LAFAYETTE
04 71 50 34 55

TERRITOIRE DU VELAY :
04 71 07 44 06

TERRITOIRE DE LA JEUNE LOIRE
04 71 59 04 70



**LES BILANS DE SANTÉ
DES ENFANTS EN ÉCOLE
MATERNELLE**

Afin de repérer au plus tôt les situations particulières, le Département a choisi de mettre en place depuis le 1^{er} janvier 2018 des bilans de santé conduits par les puéricultrices dans chaque école primaire du territoire. Ses bilans favorisent l'épanouissement des enfants dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant, si besoin, des aides adaptées. Il comprend des tests de dépistage (vue, audition et langage) et un examen médical ou paramédical au cours desquels sont abordés la santé, l'alimentation, le sommeil, le développement, la socialisation de votre enfant ainsi que ses vaccinations. Toutes les informations sont couvertes par le secret professionnel.



LA HAUTE-LOIRE, A LA POINTE DE LA BONNE NOURRITURE

Imagine-t-on que l'on va laisser à nos petits enfants une planète plus sale, plus polluée que nous l'avons trouvée avec des problématiques environnementales qui vont pénaliser les personnes les plus fragiles et surtout celles qui ne sont pas responsables !

Dans le domaine de l'écologie, les frontières nationales n'existent pas, celles des départements encore moins. Mais ne peut-on pas raisonner comme le « colibri » de Pierre Rabhi et prendre chacun sa part car à l'heure actuelle, la plupart des initiatives partent « d'en bas », de militants, de citoyens, de communes ?

Il y a au moins deux raisons importantes pour lesquelles notre collectivité a un rôle à jouer par ses aides économiques et ses achats :

- **L'emploi** : Si nous orientons notre feuille de route pour aider les entrepreneurs agricoles afin de favoriser l'installation de micro-fermes et des contrats d'achats auprès de ces agriculteurs pour nos cantines. L'agro-écologie n'est pas la panacée mais elle est plus rentable que l'agriculture conventionnelle, sur de petites surfaces et plus créatrice d'emplois. Ne doit-on pas encourager une agriculture plus vertueuse pour l'impact agronomique : l'écologie des sols, la santé humaine, l'éducation, l'emploi, et l'économie territoriale ?

La politique agricole actuelle qui fait disparaître chaque jour des exploitations et tend à placer 1 agriculteur pour 100 ha au moins, est un « progrès » pour personne.

- **La santé de ses habitants** : L'accès à une bonne alimentation (dont on ne sait plus ce que cela signifie) est un enjeu majeur. L'agriculture moderne avec son cortège de chimie a entraîné une partie des maladies environnementales, perturbateurs endocriniens... etc. Nous pouvons proposer à nos collégiens une restauration moins industrielle, plus sûre, plus locale, en accentuant et renforçant les efforts déjà engagés dans un territoire encore préservé.

**Raymond ABRIAL, Nicole CHASSIN, André CORNU,
Laure VILLARD**
Groupe Elus de Gauche et Apparentés

MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

Pour tous nos jeunes qui vivent et grandissent en Haute-Loire, nous veillons, élus du Département, à tenir deux engagements importants : leur préserver **des racines** et leur donner **des ailes**.

Nos **racines**, ce sont celles du riche patrimoine naturel et bâti de notre Haute-Loire, que nous faisons découvrir à nos jeunes grâce à notre dispositif de **Public en découverte** : c'est leur patrimoine, ce sont leurs racines. C'est aussi pour cela que nous avons voulu que les jeunes élus du **Conseil Départemental des Jeunes** soient, auprès de leurs camarades, de véritables ambassadeurs de nos territoires.

Pour leur donner des **ailes**, nous regardons vers demain. Nous agissons pour leur préparer un avenir. Cela passe par la formation, dans nos collèges, dont la collectivité départementale est en charge. Nous y apportons les meilleures conditions d'accueil, de vie et d'éducation possibles, à l'instar des travaux que nous venons de terminer dans les collèges d'Aurec et d'Yssingeaux.

Préparer leur avenir, c'est aussi donner à nos jeunes les clés du monde dans lequel ils évoluent. Le numérique éducatif est vraiment une priorité du Département. C'est pourquoi, dans les collèges, nous développons les usages numériques éducatifs, et ils sont nombreux ! Dans le même temps, nous poursuivons le déploiement du Très Haut Débit en Haute-Loire et le raccordement à l'Internet très haut débit pour les collèges qui sont éligibles.

Par toutes ces actions, et bien d'autres encore, nous donnons à nos jeunes des clés solides pour leur avenir, en faisant en sorte, aussi, que cet avenir puisse, pour eux, se trouver en Haute-Loire.

Majorité Départementale



La complémentarité entre les CIS de Beaulieu et de Rosières : Emblavez-Est

La complémentarité est aussi en cours de déploiement sur les centres de :

- Laussonne et Le Monastier,
- Vorey-sur-Arzon et Saint-Vincent,
- Arvant et Lempdes-sur-Allagnon.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), arrêté par Monsieur le Préfet en 2015, évoque le rapprochement fonctionnel de plusieurs centres d'incendie et de secours. Les centres de Beaulieu et de Rosières distants de 3.5 kilomètres, sont concernés par cette préconisation.

Comme de nombreux centres d'incendie et de secours de Haute-Loire, ces deux unités peuvent connaître des difficultés de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, notamment la journée en semaine.

Jusqu'à aujourd'hui, en carence d'effectif, le véhicule ne pouvait pas partir en intervention et l'opération de secours était assurée par les unités opérationnelles les plus proches.

L'objectif de la complémentarité opérationnelle est de réunir l'effectif disponible des deux unités afin de garantir les départs en intervention.

Ce nouveau mode de gestion permet aussi de réduire le délai d'arrivée sur les lieux et d'améliorer ainsi la couverture opérationnelle des secteurs de ces deux centres.

La complémentarité permet également d'utiliser au mieux les compétences et les qualifications des sapeurs-pompiers des deux casernes.

Conformément aux préconisations du SDACR ce nouveau dispositif a permis l'affectation au premier semestre 2018 d'un VSAV (véhicule de secours et d'aide aux victimes). Cette affectation de véhicule améliore considérablement le secours à personne sur les communes défendues par ces centres et évite la sollicitation des centres voisins en optimisant les effectifs engagés.

A ce jour, l'attribution de ce VSAV depuis le mois de juin de cette année a permis la réalisation de 63 interventions. Ce dispositif prouve quotidiennement son efficacité et donne entière satisfaction aux équipes opérationnelles.

La mise en œuvre de cette complémentarité est le fruit d'un travail commun. Sous l'impulsion des chefs de centre le Lieutenant Denis MARTEL et l'Adjudant Philippe AUBERT, avec l'implication des personnels et le soutien des maires de Rosières et de Beaulieu, ce dispositif a pu voir le jour.

Au-delà de la complémentarité, c'est une organisation commune qui est née et qui donne tout son sens à cette appellation Emblavez-Est.



EN HIVER
*Prudence
exigée !*

Le Département
de la Haute-Loire
assure la viabilité
hivernale des
3 400 km de routes
départementales.

CONSULTEZ

www.inforoute43.fr

